

- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique, de faire des choix ;
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie ;
- Favoriser les liens intergénérationnels ;
- Favoriser l'ouverture des activités en incitant la mixité et les passerelles entre tranches d'âge ;



Dans le contexte de la réforme des rythmes, pour les accueils périscolaires

Les collectivités ont la possibilité d'écrire un **Projet Éducatif de Territoire** dans le cadre de la mise en œuvre de la Réforme des Rythmes Éducatifs. Il peut contenir :

#### Des Éléments de contexte

- Périmètre, public et durée du PEDT
- Territoire concerné et Public
- Acteurs locaux
- Dispositifs existant sur le territoire

#### Des Axes Prioritaires

- Principes et Valeurs défendues
- Identification des Besoins
- Objectifs et Moyens
- Articulation avec les actions existantes
- Perspectives 2014-2017

#### Une définition de la Coordination et du Pilotage du PEDT

- Pilotage envisagé
- Partenariats
- Évaluation

#### Annexes

- Organisation- horaires
- Contenu du programme éducatif
- Éléments d'analyse et d'évaluation

**Les moyens** pour permettre le déroulement des accueils et en fonction des objectifs (exemples) :

- Locaux et espaces ;
- Budget d'activités, de fonctionnement, ... ;
- Constitution de l'équipe et modalités de recrutement ;
- Horaires d'ouverture ;
- Modalités tarifaires ;
- Convention de partenariats ;
- Outils d'information et de relations avec les familles ;
- Temps de concertation et de préparation ;
- Modalités d'évaluation et de suivi des projets ;

#### Sources :

Vade-mecum réalisé par la Direction de la jeunesse et de la vie associative (janvier 2003)

Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 relatif au projet éducatif : Article L 227-4 du code de l'action sociale et des familles

#### Les textes de référence :

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013

Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013

Décret du 7 mai 2014



## LE PROJET EDUCATIF EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Accueils de loisirs  
et séjours de vacances

DDCSPP du DOUBS

11bis rue Nicolas Bruand  
25043 BESANCON CEDEX

**Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes.**

Il définit le sens de ses actions.

Il fixe des orientations et des moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre.

Il identifie l'organisation, en détaille ses objectifs généraux et les valeurs défendues.

Il est formalisé par un document validé par les instances de la collectivité ou association qui le portent. Il a une durée plus importante que le projet pédagogique, fixé lui pour une période donnée.

Il permet aux familles :

- De mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants ;
- De confronter les objectifs du projet éducatif à leurs propres valeurs et / ou attentes.

Il permet aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs.



### Qui l'élabore ?

L'organisateur élabore ce document.

Il est commun à l'ensemble des accueils organisés par une même personne physique ou morale.

Il peut être issu d'une démarche participative et prendre en compte les observations et / ou les propositions d'autres partenaires (représentants des mineurs, associations, animateurs, ....)

### A qui est-il diffusé ?

Le projet éducatif est transmis aux directeurs et aux équipes pédagogiques. Il détermine les orientations du projet pédagogique.

Il est diffusé, sous une forme qui peut être différente, aux parents, tuteurs ou éducateurs.

Il peut également être diffusé, à titre d'information, aux différents partenaires de l'action (écoles, mairie,...)

### Quel Contenu ?

**Le statut de l'organisateur** (exemples):  
Association ; Collectivité ; .....

**La vocation de l'organisateur** (exemples) :

- Organiser des loisirs de vacances pour tous ;
- Favoriser le développement local ;
- Promouvoir une activité spécifique ;
- Proposer une action éducative en complément de l'école ;
- Proposer des produits touristiques ;
- .....

**Les objectifs éducatifs** (exemples) :

- Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances ;
- Favoriser le développement de l'autonomie de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge ;
- Amener l'enfant à découvrir des activités variées ;
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques ;
- Favorise la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité ;
- Développer l'intégration d'enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps dans des séjours composés de mineurs valides ;